

<http://clg-pierre-dezarnaulds-chatillon-sur-loire.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/?Modalites-d-attribution-du-DNB>

Modalités d'attribution du DNB

- Projets et actions - Destination Brevet... -



Date de mise en ligne : samedi 14 novembre 2020

Copyright © Collège Pierre Dézarnaulds - Tous droits réservés

Le brevet est un diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège. Son attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

Les points pour le brevet sont la somme des points obtenus par :

- L'évaluation du socle commun [\[1\]](#)
- Les épreuves finales de l'examen (écrites et orale)

L'évaluation du socle commun : 400 points

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est évaluée lors du dernier conseil de classe de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves finales de l'examen : 400 points

Épreuves écrites : 300 points

- Français (3 heures) [\[2\]](#) : 100 points
- Mathématiques (2 heures) : 100 points
- Histoire-géographie - Éducation morale et civique (2 heures) : 50 points
- Sciences [\[3\]](#) (1 heure) : 50 points

Épreuve orale : 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il obtient au moins 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions :

- **Assez bien** : plus de 480 points
- **Bien** : plus de 560 points
- **Très bien** : plus de 640 points

[\http://clg-pierre-dezarnaulds-chatillon-sur-loire.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierre-dezarnaulds-chatillon-sur-l

oire/local/cache-vignettes/L400xH284/infographie_dnb-5dd59.png] **En 3e, le Diplôme national du Brevet** (Infographie du Ministère de l'Éducation nationale)

Les résultats sont communiqués aux élèves début juillet [4].

Vers le mois d'octobre de l'année suivante, une **cérémonie républicaine de remise des diplômes** est organisée au collège où sont invités tous les lauréats de l'examen.

[1] Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

[2] L'épreuve de français se décompose en deux sous-épreuves de 1h30 : une évaluation des compétences en maîtrise de la langue (grammaire, orthographe...) et des compétences de compréhension et d'interprétation et une rédaction

[3] Début juin, 2 disciplines sont tirées au sort parmi les 3 matières scientifiques étudiées au cours de l'année (Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Technologie) et déterminent les 2 matières de l'épreuve de science

[4] L'accès aux notes du brevet s'effectue sur Internet, grâce à l'identifiant communiqué aux élèves sur leur **convocation** aux épreuves